



## Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés
- Comité de suivi national du fonds social européen

### Fonds européen pour les réfugiés

L'Union a créé le Fonds européen pour les réfugiés afin de regrouper dans un seul instrument les actions en matière d'intégration et celles relatives à l'accueil et au rapatriement volontaire des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en cas d'afflux massif. Il instaure un système de redistribution financière afin d'équilibrer les charges assumées par les États membres.

#### *Personnes de contact :*

- Marguerite Krier, chef de service – MENFP/Coordination de la Scolarisation des Enfants Etrangers Tél. 247-85138 ; courriel : [marguerite.krier@men.lu](mailto:marguerite.krier@men.lu)
- Christiane Welter, assistante d'hygiène sociale – Ministère de la Famille et de l'Intégration/Commissariat du gouvernement aux étrangers  
Tél. 247-83629 ; courriel : [Christiane.Welter@fm.etat.lu](mailto:Christiane.Welter@fm.etat.lu)

---

### Comité du Fonds social européen (FSE)

Le Fonds social européen aide les citoyens à améliorer leurs compétences et, partant, leurs perspectives d'emploi. Il constitue la principale source de financement pour les actions destinées à développer la capacité d'insertion professionnelle et les ressources humaines. Il aide les États membres à lutter contre le chômage, à prévenir la sortie du marché du travail et à encourager la formation afin que la main-d'œuvre et les entreprises européennes soient mieux armées face aux nouveaux défis mondiaux. Le FSE est un des quatre Fonds structurels de l'UE créés pour réduire les écarts en matière de prospérité et de niveaux de vie et pour aider les régions d'Europe qui, pour l'une ou l'autre raison, sont confrontées à des difficultés. Cette démarche est habituellement appelée "la promotion de la cohésion économique et sociale".

Le Comité du Fonds social européen émet des avis tel que prévu dans les règlements des Fonds structurels (art. 28 du Règl. CEE 2082/93 du 20/7/93).

*Personnes de contact :*

- Maryse Fisch, responsable de la Cellule Emploi /Ministère du Travail et de l'Emploi/Département Emploi  
Tél. 247-86119
- Jeannot Berg, responsable technique du FSE - Ministère du Travail et de l'Emploi/  
Département Emploi  
Tél. 247-86130
- Chantal Fandel, chargée de mission – MENFP/Formation professionnelle
- Tél. 247-85235 ; courriel : [chantal.fandel@men.lu](mailto:chantal.fandel@men.lu)
- Nic Alff, directeur à la formation professionnelle– MENFP/Formation professionnelle  
Tél. 247-85230 ; courriel : [nic.alf@men.lu](mailto:nic.alf@men.lu)

Remarque : Actuellement ce groupe est en suspens, problèmes de budget pour financer les réunions et dans le cadre de la réforme des fonds structurels la future composition du comité n'est pas encore clarifiée.

---